

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 61/2011-2016

**RÉHABILITATION COLLECTEUR MÈBRE –
CHAVANNES-PRÈS-RENENS – SECTEUR 4
BLANCHERIE / CONCORDE**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
Jeudi 28 août 2014, 19h30
Bâtiment administratif, salle n°1**

6 juin 2014

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation d'un tronçon du collecteur Mèbre, situé sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, dans le secteur de la rue de la Blancherie et l'avenue de la Concorde, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Tant l'ampleur de cet objet que le montant du crédit nécessitent l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. HISTORIQUE

A ce jour, l'Entente a procédé à la réhabilitation de quatre secteurs du collecteur Mèbre.

En 2008, le secteur 1 a été réalisé. Il se situe sur Crissier et Renens. Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été mis en œuvre. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.

En 2010, le secteur 2 a permis de réhabiliter le tronçon allant de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully à Renens. Ce tronçon se situe sur Renens. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.

En 2011-2012, le secteur 7 a permis de réhabiliter le tronçon dans le secteur de la Mouline à Chavannes. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.

En 2012-2013, le secteur 3 a été traité. Il s'agissait de réhabiliter le tronçon dans le secteur de l'avenue de Préfaully et de la rue de la Blancherie.

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest Lausannois.

Avant cette date et la réalisation de cet ouvrage, et particulièrement du collecteur de concentration de la Mèbre, une partie des égouts des villages de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Crissier, Renens et Chavannes-près-Renens se déversait directement dans la rivière de la Mèbre, après le transit dans des fosses sceptiques plus ou moins étanches.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les Communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce collecteur de concentration, afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

Actuellement, toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées en système séparatif, si bien qu'en cas de forte pluie, la canalisation unitaire se remplit et des déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière.

3. INTRODUCTION

A la fin de l'année 2003, l'Entente intercommunale M+S a mis au concours l'étude du PGEEi Intercommunal. Le mandat a été attribué au bureau RIBI SA ingénieurs hydrauliciens au début de l'année 2004. Une partie de cette étude a été consacrée à l'état des canalisations, qui dresse l'inventaire des défauts constatés par les inspections télévisuelles.

Ce rapport a mis en évidence, sur l'ensemble des tronçons visualisés, les problèmes suivants :

- l'obstruction du collecteur par la pénétration de racines et de corps étrangers ;
- la mauvaise étanchéité due à de la fissuration et au décalage des joints ;
- l'érosion due au vieillissement de la conduite ;
- la réduction ponctuelle du diamètre de la canalisation.

Il faut également noter que plusieurs tests d'étanchéité ont permis de confirmer le mauvais état des canalisations.

En vue de l'amélioration du transit des EU par le collecteur de concentration M+S et de la recherche de l'amélioration constante de la qualité des eaux de la Mèbre, un programme de réhabilitation des collecteurs de concentration de l'Entente intercommunale M+S est mis sur pied dans le PGEEi. Le présent descriptif concerne donc la cinquième étape de réhabilitation du collecteur de concentration situé dans le secteur de Blancherie/Concorde. Cette mesure est la mesure n°4 du PGEEi.

Il est important de relever que ce secteur n°4 a fait l'objet de tests d'étanchéité en novembre 2012 afin de vérifier l'état de vétusté constaté lors des inspections TV. Ces tests ont clairement confirmé que les tuyaux ne sont plus étanches et qu'ils nécessitent un assainissement.

4. SITUATION

Le collecteur se situe sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Le tronçon de ce collecteur sera posé dans le lit de la rivière en rive droite sur la partie du haut et sur les deux berges sur la partie située en aval.

Coordonnées moyennes 533'850 / 153'700.

5. PROJET

Le projet prévoit la réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet de la canalisation existante $\varnothing$ 90 et $\varnothing$ 80 cm.

Des travaux de génie civil permettront de consolider le collecteur sur une longueur de 20m environ afin de résoudre des problèmes d'érosion de la banquette. Une chambre de visite sera réparée.

Certaines clôtures situées le long de la Mèbre sont en mauvais état. Certains tronçons doivent être remplacés et d'autres doivent être réparés.

6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6.1 COLLECTEUR CHEMISE INTEGRALEMENT

Longueur du tronçon, environ 418.00 m.

Diamètre de la conduite ø80cm (151 m).

Diamètre de la conduite ø90cm (267 m).

Gaine polyester thermdurcissable.

6.2 TRAVAUX DE GENIE-CIVIL

Consolidation de la canalisation sur une longueur de 20 m environ.

Réparation d'une chambre de visite

6.3 REPARATION DE CLOTURE

Remplacement du treillis 120cm sur 10m

Réparation du treillis 120cm sur 40m

7. DEVIS ESTIMATIF

Chemisage ⁽¹⁾	Fr. 280'000.--
Travaux de génie civil ⁽²⁾	Fr. 18'000.--
Paysagiste ⁽²⁾	Fr. 2'000.--
Divers et imprévus 10 %	Fr. 30'000.--
Honoraires d'Ingénieurs Civils ⁽³⁾	Fr. 35'000.--

Total intermédiaire	Fr. 365'000.--
TVA 8 %	Fr. 29'200.--

Total TTC	Fr. 394'200.—
Arrondi	Fr. 395'000.--

(1) - Montant basé sur les soumissions rentrées

(2) - Base sur une offre d'entreprise

(3) - Prestations des mandataires : Bureau Massotti, entretien et Bureau Ribí, ingénierie

8. ADJUDICATION

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation.

Le comité d'évaluation était formé de MM. Philippe Porqueddu (bureau Ribl SA), Michel Geissbühler (service d'entretien), Véronique Bruchez (trésorière de la commission) et Denis Lang (secrétaire de la Commission).

La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

9. DEBUT ET DUREE DES TRAVAUX

Il est prévu de débiter les travaux en automne 2014. Ils se dérouleront sur une période d'environ 2 mois.

10. SUBVENTIONS COMMUNALES D'INVESTISSEMENT

L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge (ci-après : l'Entente) ne dispose plus d'un fonds de rénovation des ouvrages suffisant pour lui permettre de financer l'investissement faisant l'objet du présent préavis.

Dès lors et afin que l'Entente puisse procéder à la réalisation de ces derniers, il est envisagé que les communes, qui la composent, lui allouent des subventions d'investissement comme cela a d'ailleurs été mentionné dans le tableau annuel des investissements 2014 annexé au budget de fonctionnement 2014 de l'Entente.

La subvention d'investissement, à allouer à l'Entente, par chaque commune concernée, a été calculée sur la base de la clé de répartition en vigueur.

	<i>Clé de répartition</i>	<i>Montants</i>
Commune de Chavannes-près-Renens	10.95 %	Fr. 43'252
Commune de Crissier	43.26 %	Fr. 170'877
Commune d'Ecublens	15.07 %	Fr. 59'526
Commune de Renens	30.37 %	Fr. 119'962
Commune de Saint-Sulpice	0.35 %	Fr. 1'383
	100.00 %	Fr. 395'000

11. FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2014 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge (montant prévu : Fr. 425'000.--).

Entente communale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	Fr. 395'000
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces investissements seront financés à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 10 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces dépenses d'investissement seront amorties immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 10 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces investissements n'engendreront pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Commune de Crissier

La subvention communale d'investissements allouée à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge par la commune de Crissier, figure au plan quinquennal communal des investissements pour les années 2014-2018 (montant prévu : Fr. 184'000.--)

Montant de la subvention communale souhaité	Fr. 170'877.--
Mode de financement par la Commune de Crissier	Cette subvention communale d'investissements sera financée par la trésorerie courante.
Amortissement par la Commune de Crissier	Cette subvention communale d'investissements sera amortie immédiatement par un prélèvement de Fr. 170'877.— dans le fonds alimenté par des recettes affectées no 9280.04 « Réseau d'égouts, investissements »
Charges de fonctionnement pour la commune de Crissier	Cette subvention n'entraînera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 61/2011-2016
- vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 4 de la Blancherie/Concorde ;
2. d'accorder à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 395'000.—TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 11.
3. d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, une subvention communale d'investissement selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 10 et 11.

Approuvé par la Commission intercommunale dans sa séance du 13 mai 2014

Approuvé par la Municipalité en séance du 16 juin 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

(LS)

M. Tendon

D. Lang

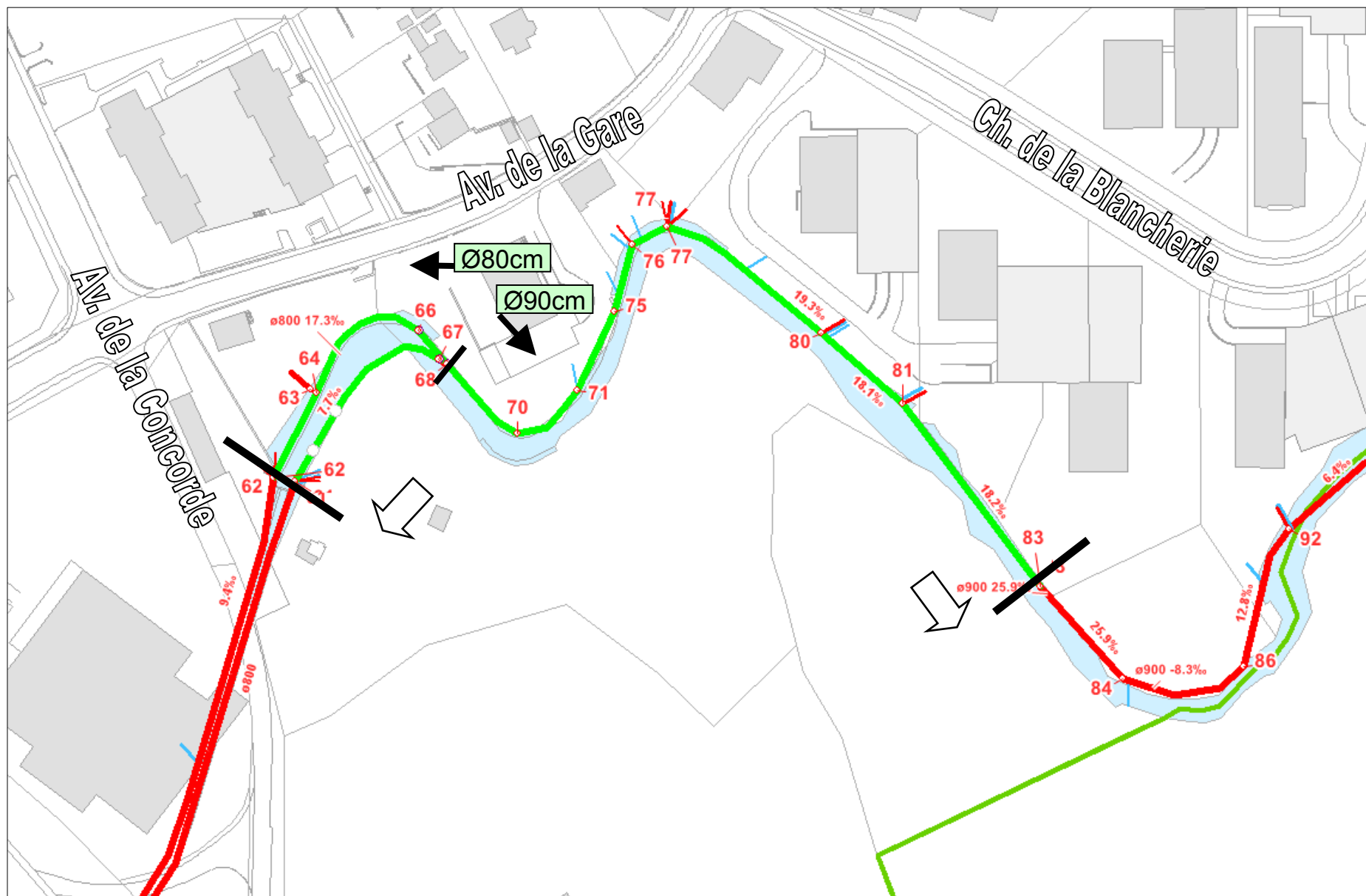
Annexes : 1) Plan de situation relatif aux travaux de chemisage
2) Plan de situation relatif aux travaux de génie civil
3) Plan de situation relatif aux travaux du paysagiste

Délégué de la Municipalité à convoquer : M. M. Tendon, Syndic



Entente intercommunale Mèbre-Sorge - Secteur 4 - Blancherie-Concorde à Chavannes

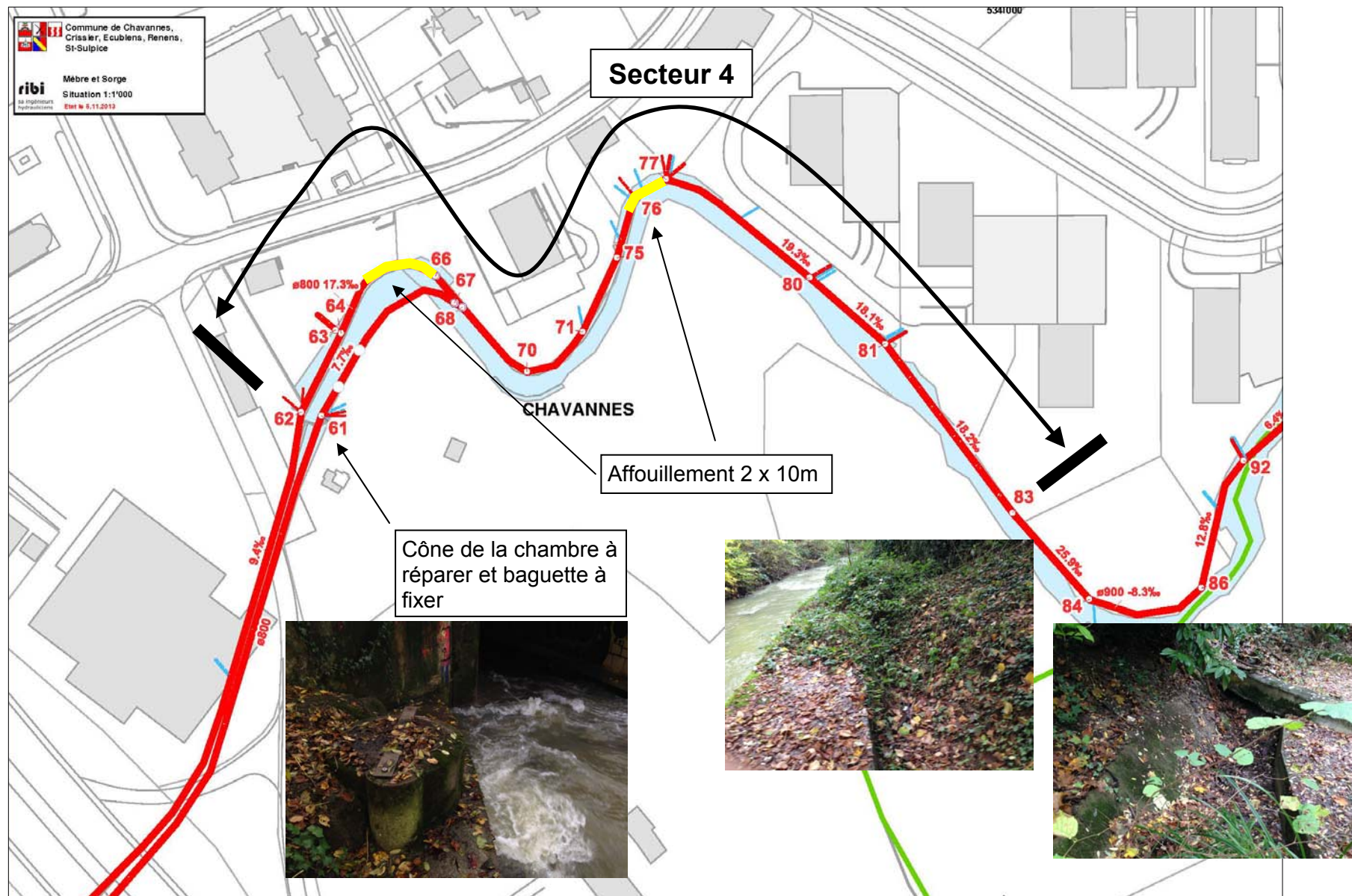
Annexe 1 : Plan de situation des travaux de chamisage





Entente intercommunale Mèbre-Sorge - Secteur 4 - Blancherie-Concorde à Chavannes

Annexe 2 : Plan de situation des travaux de génie civil





Entente intercommunale Mèbre-Sorge - Secteur 4 - Blancherie-Concorde à Chavannes

Annexe 3 : Plan de situation des travaux du paysagiste

